

CLIS dédiée au pilote de captage et de stockage de CO2 de TOTAL  
Compte rendu de la réunion du 12 septembre 2011

03.10.11

Etaient présents :

M. Miqueu : Président de la CLIS

Pour l'Etat :

M. Boulaigue : DREAL

Pour les élus :

MM. Dubreuil, Turpain et Mme Brouat : Communauté des communes de Lacq

M. Rousselet: Adjoint au maire de Saint Faust

M. Jubault-Bregler : Communauté d'agglomération de Pau

Pour les associations :

Mme Loustalet : Coteaux de Jurançon Environnement,

M. Dumergues : APESA

Pour les salariés :

M. Barrabès : Secrétaire du CHSCT de TEPF

M. Mauboules : Membre du CHSCT de TEPF

Pour le groupe Total :

M. Terraz : Directeur Général de TEPF

M. Thomas : Directeur technique de TEPF

M. Monne : Chef de projet Total CSTJF

M. Quet : Responsable de l'exploitation du pilote

M. Miqueu : en charge du suivi environnemental du pilote

M. Zahan : Délégué à la communication Total

M. Avila : Géophysicien

CCI:

Mme Daude

**Compte rendu des échanges :**

Cette réunion de la CLIS constituée autour du pilote de captage stockage de CO2 exploité par TEPF était dédiée à la présentation du bilan semestriel (1<sup>er</sup> semestre 2011) et à la demande de l'exploitant de voir prolonger les injections au-delà de la limite actuellement fixée au 08/01/2012 d'une durée de 18 mois. La CLIS accueille M. Terraz nouveau directeur général de TEPF.

En début de séance à 14 heures, M. Miqueu fait lecture du mail de Mme Lambert aux membres de la CLIS et du courrier de l'association Coteaux de Jurançon Environnement (CJE) adressé au Préfet. Sur le mail, tout en regrettant l'absence de Mme Lambert, il rappelle qu'il est le garant du bon fonctionnement de la CLIS et de la qualité au fond des échanges.

Questionnée par le Président sur son courrier, Mme Loustalet Présidente de CJE, explicite les nuisances perçues par les riverains : impact de la circulation de véhicules lors de travaux sur le site, impact sur la valeur des biens immobiliers, inquiétude relative à la maîtrise des opérations d'injections par TEPF. Elle rappelle l'opposition de son association à cette opération pilote.

## **1/ Bilan semestriel – fonctionnement du pilote (voir document en pièce jointe)**

M. Monne rappelle les 3 objectifs du pilote : tester une chaîne de CSC intégrée, acquérir les données permettant de développer une chaudière de 200 MW th, qualifier les outils de modélisation du réservoir et de surveillance de l'environnement.

La marche des injections est actuellement stabilisée, à environ 2500 tonnes par mois pour une quantité injectée cumulée de 22 kT. Il présente également le rendement carbone exprimé en tonnes de carbone capté sur tonnes de carbone produites (directement et indirectement) de 75 à 95 % selon que l'on prend en compte ou non les émissions atmosphériques liées aux spécificités de l'installation (installation pilote, réalisation d'essais, arrêts de la chaîne de captage).

M. Mauboules fait valoir qu'il s'attendait à un résultat exprimé en tonne de carbone.

M. Boulaigue indique que réglementairement les émissions directes exprimées en tonnes sont soumises à quotas de CO<sub>2</sub>, mais que s'agissant du bilan à tirer de cette expérimentation au plan des émissions de carbone, il appartient à TOTAL d'en définir la méthode.

**Il est demandé à TOTAL de représenter ce sujet à la prochaine CLIS avec communication préalable du support.**

Sur les problématiques de corrosion à l'origine d'aléas sur un compresseur soulevées dans le courrier de CJE, l'exploitant refait un point de situation conforme aux données exposées lors de précédentes CLIS, de même que sur le remplacement effectif des sondes sismiques de fond désormais opérationnelles.

M. Boulaigue estime regrettable que l'association indique dans son courrier au préfet n'avoir jamais été informée de la résolution définitive de ces problèmes, alors que les comptes rendus de CLIS ou le message électronique joint établissent le contraire.

S'agissant de la remise en service des sondes sismiques de fond, il est vérifié après la séance que la CLIS en a été avisée par mail par la DREAL.

## **2/ Bilan semestriel – suivi environnemental (voir document en pièce jointe)**

En introduction du bilan de la surveillance environnementale M. Monne en rappelle la structuration du fond à la surface. Il indique que Total a engagé des discussions avec le professeur Le Roux concernant la surveillance de la faune et de la flore.

Les résultats présentés par M. Jean Claude Miqueu ne font pas apparaître de signe de dérangement des terrains, et les données de surveillance environnementale ne font pas apparaître d'évolution significative (i.e supérieure aux variations saisonnières).

**Mme Brouat rappelle qu'il faut relativiser ces résultats aux quantités injectées et aux périodes d'injection d'une part et souhaite que les données soient communiquées avant les réunions de CLIS d'autre part : Il est acté qu'il en sera désormais ainsi.**

M. Monne précise également que certains dispositifs mis en place au titre de la R&D concourent au suivi du fonctionnement pilote pendant les injections. Ainsi, le suivi de la pression et de la température dans et jusqu'au puits permet de mesurer les pertes de charge le long du puits (pour calage des modèles d'écoulement) et de l'évolution en pression de la zone d'injection (pour calage

du modèle réservoir). La courbe de remontée de pression est conforme aux modélisations préalablement réalisées.

Mme Loustalet indique que certaines informations données à la presse par l'exploitant, ne l'ont pas été nécessairement aux riverains ou à la CLIS.

**M.Miqueu indique que le principe d'une information cohérente et priorisant la CLIS est à respecter.**

S'agissant de répondre aux inquiétudes des riverains, M.Monne indique que au-delà du rapport de surveillance environnementale, le niveau de pression auquel sera soumis le réservoir in fine (70 bars en fin d'expérimentation) sera bien inférieur à la pression initiale (480 bars).

Mme Loustalet indique que de son point de vue cette nouvelle sollicitation du réservoir présente des risques.

M.Boulaigue indique que pour l'Etat cela motive les précautions prises et la surveillance imposée.

M.Terraz réagissant à une intervention de Mme Loustalet indique que sur cette expérimentation, le groupe Total ne « gagne par d'argent » et répondant à sa question sur l'implantation du champ photovoltaïque, il précise que le centre Jean Féger et le parking de l'usine de Lacq (ombrières) ont été équipés (à concurrence d'une superficie de 6850 m<sup>2</sup> soit 635 kW crête).

### **3/ Demande présentée par TEPF**

M.Quet indique que la demande exprimée par l'exploitant porte en premier lieu sur la prolongation de la durée d'injection : les aléas ayant retardé le programme sont connus de la CLIS. Il fait référence aux objectifs du pilote (rappelés en début de séance) qui ne peuvent être satisfaits que moyennant la poursuite de l'expérimentation jusqu'à mi-juillet 2013 par une quantité injectée ramenée à 90 kT.

Il indique que la demande initiale de 120 000 tonnes intégrait la possibilité de brûler du fuel (et non seulement du gaz) et correspondait effectivement à une moyenne journalière maximale de 200 t/j qu'il faut ramener a posteriori à 100 t/j.

Il précise que les données de surveillance environnementale et la collecte du retour d'expérience ne conduisent pas à remettre en cause l'étude des dangers initiale.

En second lieu, M.Quet indique que la concentration en NO<sub>x</sub> des fumées sèches produites par oxycombustion est supérieure à la valeur limite prescrite dans l'arrêté préfectoral (1100 mg/Nm<sup>3</sup> pour 225 mg/Nm<sup>3</sup>). Il fait également remarquer que le débit de fumées en oxycombustion est dix fois plus faible qu'en combustion à l'air, et démontre que de ce fait, le flux de NO<sub>x</sub> émis (produit de la concentration en NO<sub>x</sub> par le débit de fumées) est inférieur à celui qui est accepté pour une chaudière « classique » réglementée selon l'arrêté du 20 juin 2002. Les autres rejets sont conformes.

Enfin TEPF sur la base de ce même argumentaire considère qu'il n'y a plus lieu de limiter la durée de fonctionnement de la chaudière en dehors des phases de captage.

### **4/ Traitement de la demande**

M. Boulaigue indique que cette demande doit être traitée au regard du code minier (prolongation des injections) et du code de l'environnement (rejets). Il précise que l'analyse de l'application au

pilote du nouveau dispositif législatif traduisant la directive européenne relative au CSC a été faite avec la DGEC.

Il en ressort que celui-ci ne remet en cause ni la poursuite de l'opération expérimentale ni les conditions, strictes, dans lesquelles elle est encadrée.

Compte tenu des justifications apportées, la demande de TEPF ne présente pas de caractère substantiel, c'est à dire qu'une nouvelle enquête publique n'est pas requise. Le passage devant le CODERST aura lieu le 20 octobre 2011. La discussion avec TEPF porte sur la durée de fonctionnement hors captage (avec rejet direct).

A la demande de Mme Loustalet, et de MM Mauboules et Barrabes, M. Terraz précise que la concession de Meillon ne sera pas cédée, et que TOTAL assumera sa responsabilité d'exploitant jusqu'au terme de la surveillance.

**La question des modalités de surveillance des installations par TOTAL fin 2013 est cependant posée et sera abordée au fond lors de la prochaine CLIS.**

**En réponse à la demande de Mme Brouat, il est acté que TEPF remettra à la CLIS un bilan synthétique du pilote, après ces 18 premiers mois de fonctionnement.**

**En synthèse M.Miqueu retient et rappelle en particulier :**

- la lecture faite des interventions de Mme Lambert et de Mme Loustalet pour CJE
- l'exigence de transparence qui a toujours accompagné les travaux de la CLIS
- la vigilance à avoir dans l'information de la CLIS cohérente avec celle de la presse
- l'information de la CLIS sur la procédure en cours visant à faire évoluer les conditions de l'autorisation et prolonger notamment l'expérimentation
- qu'il faut répondre aux questions relatives à la continuité de la surveillance après fin 2013.

La prochaine réunion aura lieu au deuxième trimestre 2012 et sera fixée selon les périodes de réserves électorales.

La séance est levée à 17 heures.

\*\*\*\*\*